

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nancy Chouinard

<https://www.cadre21.org/membres/44a7718de66ea3131788ff3d>

Date d'obtention : 2022-03-08 15:12:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il existe un guide de la marche à suivre lors de sexto. Je connais maintenant le rôle de tous et chacun.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais enfin avoir un guide pour m'aider à intervenir, adéquatement, dans une situation de sexto. Je vais pouvoir avoir des consignes claires de la marche à suivre. Avec cette méthode, je vais être beaucoup plus à l'aise lors de mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

A ne pas ouvrir le contenu des appareils utilisés. Et surtout de refuser de regarder les images même si un élève veut me les montrer.